

## HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC - TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

**PRESTATIONS DE LOCATION** : mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

### LOCAUX A USAGE D'HABITATION ou autres :

- **Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 16 %** d'un montant de loyer annuel hors charge :
  - 15 % pour les visites \*
  - 15 % pour la constitution du dossier locataire \*
  - 43 % pour la rédaction du bail \*
  - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux \*

*\*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m<sup>2</sup> de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.*

- **Honoraires d'entremise et de négociation** à la charge du bailleur : **20 €**

### LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ou PROFESSIONNEL :

- **Facturation à la charge du preneur : 12 %** de la valeur locative triennale (valeur locative annuelle si bail d'1 an)

## PRESTATIONS DE GESTION :

- ❖ **MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : 11,70 %** des encaissements

*Package : gestion financière - gestion administrative et aide à la déclaration fiscale - gestion technique - étude comparative de loyer - photo professionnelle - bilan à 15/30/40 jours - assurance loyers impayés - assurance détériorations immobilières - assurance inoccupation des locaux - assurance protection juridique*

- ❖ **MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :**

- **Honoraires de gestion courante : 7 %** des encaissements
- **Garantie loyers impayés : 3,40 %** des encaissements
- **Frais annexes :**
  - état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : **20 €**
  - transmission sur demande d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : **25 €**

### 🔗 LOCATION accessoire au MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE et au MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :

- **Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 8,50 %** d'un montant de loyer annuel hors charge :
  - 15 % pour les visites \*
  - 15 % pour la constitution du dossier locataire \*
  - 43 % pour la rédaction du bail \*
  - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux \*

*\*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m<sup>2</sup> de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.*

- **Honoraires d'entremise et de négociation dans le cadre d'un mandat SQUARE BOX GESTION LOCATIVE** à la charge du bailleur : **inclus**
- **Honoraires d'entremise et de négociation dans le cadre d'un mandat DE GESTION CLASSIQUE** à la charge du bailleur : **80 €**

- ❖ **VACATION :**

- **Taux horaire pour toute autre prestation non prévue au mandat : 100 €** Applicable au 01/01/2023